



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 13 juillet 2020 à compter de 17h00. La séance du conseil se tient à huis clos.

Sont présent(e)s:

M. Drew Somerville, maire;
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
M. Christopher Hill, conseiller n° 3;
M. Howard Silverman, conseiller n° 5; (par téléphone en vertu de l'arrêté ministériel numéro 2020-029 du 26 avril)
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Sont absents :

M. Luc Guérin, conseiller n° 2;
M. Roy Catto, conseiller n° 4;

Est également présente :

Andréane Gravel, Directrice générale et secrétaire-trésorière

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 17h00 M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation pour cette séance extraordinaire.

2020-07-195

1 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les membres du conseil de Village de Hemmingford d'accepter l'ordre du jour tel que déposé.



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2020-07-196

2 – ADOPTION DU RÈGLEMENT #317-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #317 DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE L'AVENUE CHAMPLAIN ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS

ATTENDU que Le règlement 317 a été adopté à la séance du conseil du 8 juin 2020;
ATTENDU qu' Il est nécessaire de modifier certains aspects du règlement 317 ;
ATTENDU que l'avis de motion du projet de règlement #317-1 a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenu le 7 juillet 2020 et que le projet de règlement a été déposée à cette même séance ;
ATTENDU que Par rapport au projet de règlement, seul une date à l'annexe C a été ajouté ;
ATTENDU que Le règlement se lit comme suit :

Règlement numéro 317-1 décrétant une dépense de 5 097 697 \$ et un emprunt de 5 097 697 \$ pour la reconstruction de l'aqueduc, de l'égout sanitaire et pluvial de l'avenue Champlain.

ATTENDU que Le règlement 317 a été adopté à la séance du conseil du 8 juin 2020;
ATTENDU qu' Il est nécessaire de modifier certains aspects du règlement 317 ;
ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 juillet 2020 et que le projet de règlement a été déposée à cette même séance ;

En conséquence, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

Le premier alinéa du préambule du règlement 317 est modifié ainsi :

Règlement 317 décrétant une dépense de 5 097 697 \$ et un emprunt de 5 097 697 \$ pour la reconstruction de l'aqueduc, de l'égout sanitaire et pluvial de l'avenue Champlain.

ARTICLE 3.

Le premier alinéa de l'article 2 du règlement est modifié ainsi et un second alinéa est ajouté :

Le conseil est autorisé à effectuer les travaux d'infrastructures municipales de l'Avenue Champlain selon les plans et devis préparés par la firme de génie-conseil Avizo, portant les numéros INF-1165-2D17 en date du 2018-01-09. L'estimation préliminaire détaillée des coûts préparés par Francesca Asfar, en date du 2019-05-23 incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ». Ce tableau sert simplement à démontrer quels étaient les coûts estimés des travaux lors de la conception des plans et devis.

L'estimation détaillée des frais, les taxes nettes et les imprévus réels, intitulé Bordereau de soumission et préparé par Annik Bussièrès, par la compagnie MSA Infrastructure Inc. ayant remportée l'appel d'offres, fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « B ». Ce règlement se base donc sur ce tableau présenté à l'annexe « B » pour déterminer le montant nécessaire à l'emprunt.

ARTICLE 4.

L'article 3 est modifié ainsi :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 5 097 697 \$ pour les fins du présent règlement, tel que présenté à l'annexe « C », qui fait partie intégrante du présent règlement. Le tableau de l'annexe « C » préparé par Andréane Gravel, Directrice générale du Village de Hemmingford, démontre le sommaire des coûts des travaux faits à partir du bordereau de soumission détaillée préparé par Annik Bussièrès de MSA Infrastructure INC. et qui est présenté à l'annexe « B ».

ARTICLE 5.

L'article 4 est modifié ainsi :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 5 097 697 \$ sur une période de 40 ans.



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



ARTICLE 6.

L'article 7 est modifié ainsi :

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années, notamment la subvention du ministère des Transports MTMDET de 1 255 000\$ accordée à la municipalité pour ce projet, conformément au protocole d'entente N.201801, signée le 14 novembre 2018, par le sous-ministre adjoint, Jean Villeneuve et par la Municipalité du Village de Hemmingford, ainsi que la subvention du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau de 1 118 724\$ accordée à la municipalité pour ce projet, conformément à la lettre de promesse de la ministre Andrée Laforest, signée le 19 mai 2020. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE A

Municipalité du Village de Hemmingford
Réfection des infrastructures sur les avenues Margaret et Champlain

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE DES COÛTS DE CONSTRUCTION

N°Ref: INF-1165-2017

Date : 2019-05-23

Articles	Description du travail	Montant total	Montant MTQ	Montant Municipalité
1,0	AVENUE CHAMPLAIN			
1,1	EAU POTABLE	631 585,00 \$	- \$	631 585,00 \$
1,2	ÉGOUT PLUVIAL	684 295,00 \$	168 167,00 \$	516 128,00 \$
1,3	ÉGOUT SANITAIRE	573 640,00 \$	- \$	573 640,00 \$
1,4	TRAVAUX DE VOIRIE	719 205,00 \$	394 793,26 \$	324 411,74 \$
1,5	TRAVAUX DE PAVAGE	385 666,80 \$	212 370,28 \$	173 296,52 \$
1,6	TRAVAUX DE BÉTON	290 300,00 \$	226 600,00 \$	63 700,00 \$
1,7	TRAVAUX DE RÉFECTION ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER	160 825,00 \$	- \$	160 825,00 \$
1,8	DIVERS	166 000,00 \$	44 200,46 \$	111 799,54 \$
A	Sous-total travaux (Coûts directs) :	3 601 516,80 \$	1 046 131,01 \$	2 555 385,79 \$
B	Imprevus (A X 10 %) :	360 151,68 \$	104 613,10 \$	255 538,58 \$
C	Honoraires professionnels (A X 10 %) :	360 151,68 \$	104 613,10 \$	255 538,58 \$
D	Sous-total général (A + B + C) :	4 321 820,16 \$	1 255 357,21 \$	3 066 462,95 \$
E	Taxe nette (D X 5 %) :	216 091,01 \$	62 767,86 \$	153 323,15 \$
F	Financement (A X 10 %) :	360 151,68 \$	104 613,10 \$	255 538,58 \$
G	TOTAL (D + E + F) :	4 898 062,85 \$	1 422 738,17 \$	3 475 324,68 \$

Préparé par :


Francesca Astar, Ing
OIQ 8016833
Chargée de projets
Génie Municipal et Développement urbain

Vérifié par :


Andréane Gravel, Directrice générale



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



ANNEXE B

Municipalité du Village de Hemmingford
Réfection des Infrastructures sur l'avenue Champlain

BORDEREAU DE SOUMISSION

N/Réf. : INF-1165-2D17

Date : 2020-05-20 ADDENDA 3

Articles	Description du travail	Montant total
1.0	AVENUE CHAMPLAIN	
1.1	EAU POTABLE	618 802,00 \$
1.2	ÉGOUT PLUVIAL	716 464,00 \$
1.3	ÉGOUT SANITAIRE	545 845,00 \$
1.4	TRAVAUX DE VOIRIE	476 780,00 \$
1.5	TRAVAUX DE PAVAGE	384 555,00 \$
1.6	TRAVAUX DE BÉTON	349 560,00 \$
1.7	TRAVAUX DE RÉFECTION ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER	174 845,00 \$
1.8	GESTION DES SOLS CONTAMINÉS	289 600,00 \$
1.9	DIVERS	121 542,00 \$
	Sous-total :	3 677 993,00 \$
	TPS (5 %) :	183 899,65 \$
	TVQ (9,975 %) :	366 879,80 \$
	TOTAL :	4 228 772,45 \$

Signature de l'Entrepreneur :

Henrik Bernice

Nom de l'Entrepreneur : MSA Infrastructures Inc.

No d'enregistrement T.P.S. : 10049 4061 RT0001

No d'enregistrement T.V.Q. : 1002628461 TQ0001

No d'entreprise du Québec (NEQ) : 1144377547

Vérfié par :

AG

Andreane Gravel, Directrice générale



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



ANNEXE C

Coûts des travaux avant taxes tel que soumis par l'entreprise MSA lors de l'appel d'offres préparé par Avizo et portant le # INF-1165-2D17, basé sur le tableau présenté à l'annexe B	3 677 993\$
Contingents 10%	367 799\$
Services professionnels 10%	367 799\$
Total préliminaire	4 413 591\$
Taxes nettes de 5%	220 679\$
Total secondaire	4 634 270\$
Frais de financement de 10%	463 427\$
Total final	5 097 697\$

Préparé le : 10 juin 2020

Préparé par :

Andréane Gravel, Directrice générale

Les élus confirment avoir reçu une copie du règlement et renoncent à sa lecture.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par le Conseil municipal du Village de Hemmingford

-D'adopter le règlement 317-1 tel que déposé ;

-D'autoriser le maire monsieur Drew Somerville et la Directrice générale et Secrétaire-Trésorière madame Andréane Gravel à signer tous les documents nécessaires ;

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-07-197

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les membres du conseil du Village de Hemmingford que la séance est levée à 17h05.

ADOPTÉE

Drew Somerville, Maire
Maire.

Andréane Gravel
Directrice générale et Secr.-très.

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance extraordinaire tenue le 13 juillet 2020.
